



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4989

Approbation du transfert de propriété concernant le mobilier issu de la fouille programmée du site de la Visitation (Lyon 5e) entre la Ville de Lyon / Service archéologique et la Métropole de Lyon / Lugdunum Musée et théâtres romains

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/4989 - APPROBATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE CONCERNANT LE MOBILIER ISSU DE LA FOUILLE PROGRAMMEE DU SITE DE LA VISITATION (LYON 5E) ENTRE LA VILLE DE LYON / SERVICE ARCHEOLOGIQUE ET LA METROPOLE DE LYON / LUGDUNUM MUSEE ET THEATRES ROMAINS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une fouille archéologique préventive a été menée en 2015 par le service archéologique municipal sur un terrain du parc de la Visitation appartenant à la Ville, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un bâtiment destiné au Service des espaces verts.

Cette opération avait permis de mettre au jour une importante densité de vestiges particulièrement bien conservés, appartenant à des bâtiments situés sur deux terrasses étagées dans la pente.

Ces premières découvertes ont amené la Ville de Lyon à renoncer au projet d'implantation sur ce secteur, et par voie de conséquence l'Etat à faire arrêter la fouille. L'intérêt des découvertes a incité le SAVL à accompagner la mise en place d'une fouille archéologique programmée. Outre ses objectifs de recherche scientifique, l'opération a permis d'organiser un chantier-école ouvert aux étudiants d'archéologie de l'université de Lyon 2. Ce projet a reçu la validation de la Commission territoriale de la recherche archéologique et a bénéficié d'une subvention de la Direction régional des affaires culturelles (DRAC, Service régional de l'Archéologie) et d'un soutien de la société Archeodunum, du laboratoire Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ArAr (Archéologie et Archéométrie) et de l'association Garom.

La première campagne de cette fouille programmée s'est déroulée du 3 juin au 12 juillet 2019, avec en moyenne quelque 25 étudiants. Le chantier-école a permis de confirmer l'intérêt exceptionnel de ce site, largement relayé dans la presse locale et nationale. Parmi les découvertes de mobilier antique se trouve une centaine de *militaria* (pointes et talons de lance, pointes de flèches, traits de balistes, pièces de cottes de mailles ou d'armure). Ces objets en fer, du plus grand intérêt, nécessitent une restauration immédiate pour éviter la corrosion.

Le mobilier archéologique issu de cette fouille programmée ayant lieu sur un terrain municipal appartient au propriétaire du terrain sur lequel il est découvert, conformément à l'article 552 du code civil. La Ville, propriétaire du terrain, détient donc la propriété sur ces objets, et il convient donc de procéder à un transfert de propriété visant à permettre à LUGDUNUM – Musée & Théâtres romains de prendre en charge dans les meilleurs délais l'intervention nécessaire pour la sauvegarde de ces éléments en confiant leur restauration à un atelier spécialisé, afin d'assurer la mise en valeur que mérite leur découverte.

La convention de transfert de propriété annexée au présent rapport formalise ce transfert.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Le transfert de propriété du mobilier archéologique issu de la fouille programmée sur le site de la Visitation (Lyon 5<sup>ème</sup>) entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon / Lugdunum Musée et théâtres romains est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents à ce transfert.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER